

Défense de nos retraites et de notre Caisse de pensions

Appel de l'AD SPV du 27 mai de Rougemont

Convocation des membres de la SPV à l'action syndicale du 9 juin 2005

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) est dans une bonne situation financière et elle attire toutes les convoitises politiques !

Avec un taux de couverture de 70% (contre 40% pour celle de Lausanne) la CPEV se porte bien. L'augmentation du nombre de pensionné-e-s, dû à l'allongement de l'espérance de vie, l'oblige cependant à prendre des mesures structurelles pour garantir son avenir.

Le Grand Conseil a demandé que les mesures structurelles qui seront prises permettent à la CPEV d'atteindre un taux de couverture de 75% en 15 ans.

Différentes mesures ont été élaborées dans le cadre d'une commission tripartite regroupant des représentants de l'Etat, du personnel et des experts indépendants. Ces mesures ont fait l'objet de négociations entre la délégation du Conseil d'Etat et les associations du personnel FSF / SSP / SUD.

Ces négociations sont actuellement suspendues, mais elles ont démontré la volonté du Conseil d'Etat d'imposer ses vues dans une logique stricte d'économies et non pour maintenir l'équilibre de la CPEV avec des conditions de retraite correctes pour les employé(e)s de la fonction publique.

Les propositions du Conseil d'Etat visent à :

- **diminuer les retraites** (de plusieurs centaines de francs pour les plus faibles) avec une modification du supplément temporaire (mesure qui a déjà été prise en 2003 et qui a touché vos rentes);
- **créer des iniquités** à l'endroit des collègues pouvant prendre leur retraite dès 57 ans;
- **imposer une mesure anti-sociale** en péjorant fortement le supplément temporaire (mesure qui a déjà été prise en 2003);
- **bafouer la convention** signée en automne 2004 avec la FSF en réalisant des économies dans le cadre de ces modifications structurelles.

De son côté, la FSF a émis une proposition pragmatique visant à obtenir un effort mesuré de chacun (employeur, employé, pensionné) afin de garantir la pérennité de la CPEV tout en atteignant l'objectif de 75% fixé par le Grand Conseil.

Cette proposition n'est actuellement pas retenue par le Conseil d'Etat.

Afin de marquer son soutien à la CPEV et son inquiétude face à la péjoration des retraites, la SPV convoque l'ensemble de ses membres à participer au rassemblement du 9 juin 2005 ! (Lausanne, Retraites populaires/Caroline, 18h00)